

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MAI 2017 à 20 HEURES 30

Date de convocation : 02/05/2017

PRESENTS : MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Jacques GIBOZ, Jean-Claude NEVERS, André PERICO, Erwan QUINIOU, Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Nathalie GUYENET, Nathalie MARTEL

ABSENT : M. Frédéric JONESCO

SECRETAIRE : Mme Nathalie GUYENET

Délibération n°2017-24 : Modification délibération n°2017-01

M. le Maire donne lecture du mail reçu de la Préfecture en date du 22 mars 2017 précisant que conformément à la circulaire n°13 du 20/03/2017 relative aux indemnités de fonction des élus, il est demandé au Conseil de reprendre une nouvelle délibération en visant « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR :

- FIXE pour les élus, Maire et Adjoint, les indemnités de fonction suivantes au 01/02/2017 :
 - Maire, M. Jean-Claude NEVERS : 17 % de l'indice brut mensuel 1022
 - Pour chaque Adjoint, M. Michel CHAVANT et Mme Jacqueline AURINE : 1,60 % de l'indice brut mensuel 1022.

Délibération n°2017-25 : Indemnités attribuées au nouveau Trésorier intérimaire

Suite à l'arrêt de travail du Trésorier titulaire et à son remplacement pendant cette période,

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR :

- Attribue au trésorier intérimaire le même taux d'indemnité accordé précédemment au prorata de sa présence.

Délibération n°2017-26 : Arrosage des fleurs

Comme il a été évoqué lors d'une précédente réunion, étant donné qu'il a été décidé cette année d'avoir recours à une entreprise privée pour l'entretien des espaces verts et du cimetière, que celle-ci ne procèdera pas à l'arrosage des fleurs et qu'il devient nécessaire de prévoir le recrutement d'un saisonnier durant l'été pour effectuer ce travail ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR :

- Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2° classe contractuel à compter du 15 mai 2017 jusqu'au 15 septembre 2017 pour l'arrosage des fleurs.
- Fixe le nombre d'heures à 02 heures 30 minutes par semaine avec possibilité d'heures supplémentaires en cas de besoin.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'agent recruté.
- Précise que sa rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2° classe.
- Charge M. le Maire d'effectuer les démarches administratives auprès des organismes concernés.

Affiché le 16 mai 2017

Pour extrait conforme

Le Maire, Jean-Claude NEVERS